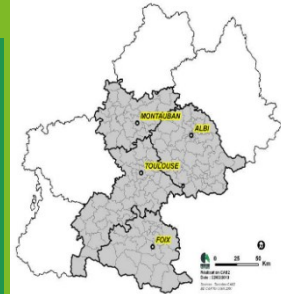




**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN-ET-GARONNE

Arbo Bio



Bulletin technique n° 23 du 9 août

Actualité

LE MEILLEUR DES DÉMONSTRATIONS EN EUROPE

20 & 21 SEPTEMBRE 2017

VALENCE | DRÔME | AUVERGNE RHÔNE-ALPES | FRANCE

Fruits à pépins

Tavelure + Maladies des crottes de mouche :

Renouveler la protection si lessivage avec du cuivre métal (100g /ha). Tous les 50 mm de pluviométrie intervenir en stop avec ARMICARB (3 kg/ha), DAR 1 j + 3 kg de soufre. Effet secondaire de l'ARMICARB sur maladies de conservation, mais pas sur Gloesporiose ou Chollétotrichum.

Carpocapse :

Nous sommes sur la fin des éclosions de la deuxième génération. Une troisième génération est prévue en septembre. La situation est très saine dans la majorité des parcelles. Dans les parcelles avec dégâts maintenir une protection si la dernière intervention remonte à plus de 10 jours avec CARPOVIRUSINE 2000 à 0.1 l/hl, ou MADEX TWIN à 0.01 l/hl.

Tordeuse orientale et autres tordeuses :

Nous sommes sur le pic de ponte de la G4 TOP. Le pic d'éclosion est prévu à partir du 20 août. Intervenir semaine prochaine sur les parcelles non confusées TOP avec CARPOVIRUSINE 2000 à 0.1 l/hl, ou MADEX TWIN à 0.01 l/hl ou DELFIN 100 g/hl ou DIPEL DF 100 g/hl ou LEPINOX PLUS 1 kg/ha. Préférer les *Bacillus thuringiensis* si présence de Capua.

[Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus.](#)

Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur les sites internet suivants :

- <http://www.mp.chambagri.fr>

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application sont disponibles dans le Guide Arbo du Sud Ouest 2017 .

[Chambre d'Agriculture du 82 : Agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques \(agrément n° MP01929\)](#)

Maturité :

Le début de récolte de Gala en bio en Tarn et Garonne est prévu à partir du 14 août pour les fruits qui sont destinés à être conservés. Les critères maturités de Gala pour la conservation sont les suivants :

- régression amidon ([échelles Ctifl de 1 à 10](#)) : stade 4 à 7
- fermeté pénétromètre : supérieure à 17 lbs/cm²
- Indice réfractométrique minimum : 11 % brix

Fruits à noyaux

PRUNIER

Carpocapse et tordeuses :

Le début du pic des éclosions de la troisième génération du carpocapse des prunes est prévu pour le 15 août et celui de la quatrième génération de la tordeuse orientale pour le 20 août. Dans les vergers avec des variétés tardives, même confusés, il est possible de positionner un DELFIN ou un DIPEL à 0.1 kg/hl ou LEPINOX PLUS 1 kg/ha, pour la tordeuse orientale, semaine prochaine.

PECHES, NECTARINES :

Tordeuse orientale

Nous serons à partir du 20 août au début du pic d'éclosions de la G4. Renouveler semaine prochaine la protection dans les parcelles non-récoltées avec DELFIN 0.1 kg/hl ou LEPINOX PLUS 1 kg/ha, DAR : 3 j.

TOUS FRUITS A NOYAUX

Monilioses :

Les traitements cuivre métal (100 à 150 g/ha) +soufre (3 kg/ha), ont un effet limitant sur monilia et sont à renouveler uniquement si lessivage. L'ajout de Lithotame limite la phytotoxicité sur fruits à noyaux. L'ARMICARB est homologué sur monilioses des fruits en pêcher à la dose de 5 kg/ha. Ne pas dépasser 2 % de concentration. L'efficacité est meilleure en positionnement stop, dès la fin de la pluie, DAR 1 j.

Rédaction :

Jean-François Larrieu (CA82)

Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et par l'Etat au travers du Casdar".



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

[Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus.](#)

Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur les sites internet suivants :

- <http://www.mp.chambagri.fr>

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application sont disponibles dans le Guide Arbo du Sud Ouest 2017 .

[Chambre d'Agriculture du 82 : Agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques \(agrément n° MP01929\)](#)